



AVMG – EAV – SUD
enseignantEs primaires – SUD
enseignement et recherche –
SVMEP – SVMS



Monsieur le Directeur général
Lionel Eperon
DGEP
Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Lausanne, le 19 mai 2020

Transferts du GYS à la DGEP

Monsieur le Directeur général,

En application de la reprise progressive des activités du GYS par la DGEP, nous avons appris que vous avez décidé d'engager les enseignant.e.s concerné.e.s par la première vague de transfert au moyen de CDD art. 108 (art. 140 RGY).

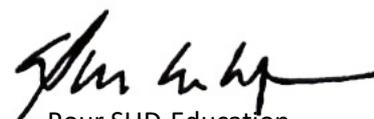
Ce procédé nous semble aussi peu régulier qu'irrespectueux pour les personnes concernées. Il ne tient en effet aucunement compte du parcours de gens, qui ont pour certain.e.s déjà été engagé.e.s par la DGEP et dont il ne peut donc s'agir du premier engagement.

De surcroît, la situation créée par la reprise des activités du GYS ne saurait conduire à considérer les personnes transférées comme des candidat.e.s postulant de leur plein gré à des postes mis au concours par l'Etat. Nous sommes en présence de la reprise morceau par morceau d'une entreprise (en quelque sorte) par une autre entité. En ce sens, les employé.e.s de l'organisation reprise ont des droits et doivent se voir octroyer des conditions de transfert dignes et dignes d'un employeur du service public. Ce cas de figure est d'ailleurs couvert par le droit et la jurisprudence, y compris pour ce qui concerne l'Etat de Vaud en général et l'enseignement postobligatoire en particulier.

De plus, le GYS n'est pas à proprement parler une organisation totalement autonome de l'Etat, puisqu'il la subventionne largement, a le droit d'exercer un contrôle sur la mission exercée par le GYS et qu'elle décerne les mêmes titres que ceux du gymnase du jour.

Nous vous demandons donc l'ouverture d'une négociation sur les conditions de transfert des personnels du GYS à la DGEP. Notre position de départ est que les personnes transférées doivent être mises au bénéfice d'un CDI.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.


Pour SUD-Education
Gilles Pierrehumbert


Pour le SSP-Enseignement
Cora Antonioli

Copie : Direction et Comité du GYS